

Les rites du mois béni de ramadan

<"xml encoding="UTF-8?>

Les rites du mois béni de ramadan

le moi du bien et de la bénédiction, le mois de la descente de la miséricorde divine, le mois de la festività et du banquet divins, le mois de ramadan nous appelle encore une fois à entrer dans une ambiance spirituelle indescriptible, une ambiance remplie de



l'amour pour le Seigneur et un monde de sincérité et d'amitié qui va durer un mois.

Il incombe à nous tous de connaître la valeur de ce banquet divin, et de nous préparer d'avance pour entrer dans cette festività divine. Les croyants qui adorent Dieu savent bien que ce banquet divin est différent de toutes les autres fêtes. Dans ce banquet béni, c'est le Seigneur qui est l'hôte, les Prophètes sont chargés d'en assurer l'hospitalité, tandis que les anges sont chargés eux aussi de recevoir les invités. Pendant ce banquet divin, les anges saluent en permanence les croyants en Dieu unique, ils ouvrent leurs ailes sur la tête des croyants et ils effacent ainsi les péchés que les invités auraient peut-être commis, afin de les purifier.

Pour que ce banquet divin commence, les portes du peu et de la colère divins se ferment, tandis que Dieu le Très-haut ouvre les portes de Sa bénédiction et de Sa Clémence sur les fidèles, en mettant des chaînes sur les mains des démons, des malveillants et des tentateurs qui induisent au mal.

Le banquet divin du mois béni de ramadan était si important aux yeux du vénéré Messenger de Dieu que chaque année, au dernier vendredi du mois de cha'ban, il appelait tous les Musulmans à se préparer pour entrer dans le mois du banquet divin, c'est-à-dire le mois de ramadan.

Devant la foule des musulmans qui s'étaient réunis pour la prière du vendredi, le vénéré Prophète de l'Islam (saws) a décrit la grandeur et le caractère sacré de ce mois béni en ces termes : « Il ne faut pas qu'à vos yeux, le mois de ramadan soit égal aux autres mois de l'année

« .; car pour Dieu, ce mois a plus de vertu et plus de valeur que les autres mois

ولا يكون شهر رمضان عندكم كغيره من الشهور فان له عند الله حرمة و فضلاً على سائر الشهور

Pendant ce mois béni, tous les membres de notre corps doivent observer le jeûne. En effet, nous devons nous préparer pour entrer dans ce banquet divin exceptionnel de sorte que ni nos mains, ni nos pieds, ni nos yeux et ni nos oreilles ne commettent aucun péché pendant le mois béni de ramadan.

Pendant ce banquet divin, c'est uniquement à Dieu que nous devons nous soumettre, et nous devons tourner le dos à Satan et aux tentations charnelles. Tout doit changer pour que nous puissions mériter l'ambiance sacrée et spirituelle du mois de ramadan.

Les prophètes de Dieu et les Imams immaculés nous ont donné des leçons précieuses et leurs propos vertueux nous indiquent le chemin à prendre pour entrer dans le mois de ramadan.

Nous évoquerons ici les leçons qu'ils nous ont données.

Les rites du banquet divin :

Il est possible que certains pensent que le banquet de Dieu pendant le mois de ramadan se résume à ce que le jeûneur, comme tous les autres fidèles qui observent le jeûne, s'abstienne de boire et de manger depuis le lever du soleil jusqu'au coucher du soleil, avant de rompre son jeûne en prenant son Iftar. En effet, c'est le processus habituel qui se produit chaque année pendant le mois béni de ramadan chez les jeûneurs. Mais il faut savoir que les rites du mois de ramadan ne se résument pas à s'abstenir de boire et de manger pendant un mois, chaque jour pendant quelques heures, entre le lever et le coucher du soleil. En effet, ce n'est pas le seul objectif du mois béni de ramadan. En réalité, pendant le mois de ramadan, les croyants doivent entreprendre un véritable Djihad. Il s'agit d'un Djihad permanent et d'un effort perpétuel afin de purifier l'âme et de se corriger la pensée et le comportement. En effet, le mois de ramadan est comme un cours d'école pendant lequel les croyants doivent apprendre les vertus morales et essayer de s'abstenir des vices diaboliques et des immoralités. Parmi les vertus que nous apprend le mois béni de ramadan, nous pouvons surtout mentionner les suivantes :

1- La maîtrise de la langue :

La parole peut être à la fois un signe de la raison ou de l'ignorance de l'homme, un signe de la dignité ou de sa bassesse.

C'est la raison pour laquelle, dans les récits et les hadiths islamiques, nous trouvons que l'accent a été toujours mis sur la maîtrise de la langue en mettant en garde contre les grands dangers que la mauvaise parole pourrait créer pour les humains. Dans plusieurs hadith du vénéré Messager de Dieu (saws) nous pouvons lire : « La santé et le bien-être de l'homme dépendent de la maîtrise de sa langue. » Dans un autre hadith prophétique, il est dit : Tous les maux qui surprennent l'homme proviennent de sa propre langue. » Le vénéré Imam Reza (as) dit : Le silence et la maîtrise de la langue sont des signes de la sagesse. » Par ailleurs, Abdallah Saqafi a relaté : « J'ai dit au Messager de Dieu, quel est la chose dont je dois avoir peur plus que toute autre chose ? Le Messager de Dieu montra sa langue et a dit : Cela. » En outre le vénéré Imam Ali, Emir des Croyants (as) dans son testament à l'adresse de Mohammad ibn Hanfieh, a dit : « La langue est comme un chien enragé. Si tu la laisse libre, elle te mordra. Il est possible qu'un individu perde un bienfait en raison d'un mot qu'il ait prononcé. Il faudra donc que tu protèges ta langue comme il faut protéger et cacher un trésor d'or et d'argent. » C'est pourquoi, dans son célèbre discours dit de « Cha'banieh » qu'il avait prononcé au dernier vendredi du mois de cha'ban à Médine, le vénéré Prophète de l'Islam (saws) s'est adressé aux Musulmans pour leur dire : « O vous qui vous êtes préparés pour entrer dans ce banquet divin, sachez que vous devrez maîtriser vos langues pendant ce mois afin que vous ne commettiez aucun péché en présence du Seigneur. »

2- La maîtrise de l'œil :

La deuxième leçon que doivent apprendre les croyants qui se préparent à entrer dans le banquet divin du mois béni de ramadan, c'est qu'ils doivent savoir contrôler et maîtriser leurs yeux.

A ce propos, le vénéré Prophète de l'Islam (saws) a dit : Fermez vos yeux sur ce dont la vue n'a pas été rendue licite pour vous. »

En réalité, Dieu a donné à Ses créatures des yeux pour voir le monde, mais les humains savent qu'ils ne doivent pas regarder toutes les choses et toutes les personnes qui se mettent sur leur chemin. Autrement dit, le croyant doit se servir de ses yeux pour trouver son chemin, et pour

voir ce qui constitue la pure nourriture de son corps et de son âme. En effet, c'est l'ordre que nous a effectivement donné le vénéré Messenger de Dieu en disant : « L'homme doit regarder
« .bien ce qui constitue sa nourriture

فليُنظر الإنسان إلى طعامه

D'après ce que nous venons d'indiquer, il y a donc un regard qui est considéré comme devoir. Mais il y a aussi un autre type de regard que nous pouvons classer comme recommandé, en nous fondant sur les enseignements des hadiths. Selon les hadiths, il est recommandé de regarder le visage du vénéré Ali ibn Abou Talib (as), les visages du père, de la mère, du savant, du frère musulman, de l'imam juste et équitable, des pages du noble Coran et le bâtiment de la Kaaba. En outre, il est recommandé de regarder l'eau, la nature, les plantes et les fleurs, car leur vue peut effacer la tristesse et le chagrin dans le cœur des humains.

Selon la charia sacrée de l'Islam, il y a aussi une troisième catégorie du regard qualifiée comme illicite. Il s'agit de regarder les personnes qui ne sont pas intimes. En effet, l'une des conditions de la présence du croyant au grand banquet divin du mois béni de ramadan consiste à contrôler les yeux en détournant le regard du visage des personnes qui ne nous sont pas intimes. Il est à souligner que le noble Coran a appelé dans de nombreux versets tous les Musulmans à respecter cet ordre divin, car les hommes et les femmes doivent s'abstenir du regard, qui est contraire à la charia et qui est considéré comme illicite.

Le vénéré Messenger de Dieu (saws) a dit : « Au jour de la résurrection, tous les yeux seront pleurants, à l'exception de trois types d'œil : l'œil qui a pleuré par la crainte de Dieu, l'œil qui s'est tourné ailleurs pour ne pas voir une personne non intime, et l'œil qui est resté éveillé pour prier Dieu pendant la nuit. »

3- La maîtrise de l'oreille :

Un système de droit est établi pour gérer les relations parmi les humains. De même, il faut savoir qu'un autre système de droit s'est également établi pour gérer les liens parmi les différents membres du corps de l'homme, et il est absolument nécessaire que le croyant respecte ce système de droit. Dans son essai sur le droit, le vénéré Imam Sadjad (as) a énuméré cinquante droits à respecter pour chaque individu, parmi lesquels les droits de la

personne, de la langue, des yeux, des oreilles, des mains, des pieds, du ventre, etc.

En ce qui concerne les droits des oreilles, le vénéré Imam Sadjad (as) a dit : « Le droit des oreilles consiste à les épargner d'entendre les médisances et d'entendre tout ce qui est illicite à entendre, pour que les oreilles restent purs et probes ».

و حق السمع تنزيهه عن سماع الغيبة

Il est certain que l'hôte qui interdit aux humains la médisance, les chants et les bruits qui provoquent les forces animales chez l'homme, n'acceptera pas du tout la présence d'un individu qui ne s'abstient pas des choses rendues illicites, et qui veut commettre ces péchés pendant le mois béni de ramadan.

Dans son célèbre discours de Cha'banieh, le vénéré Prophète de l'Islam (saws) a également parlé de cette troisième leçon des rites du banquet divin pendant le ramadan, et dit : « Abstenez-vous d'entendre ce qui est illicite pour vous. »

4- La maîtrise de la colère :

La colère et la fureur sont de très mauvais comportements humains qui renforcent malheureusement l'âme animale chez les êtres humains. En réalité, la colère et la fureur peuvent parfois dominer tous les comportements de l'homme de sorte qu'elles risquent de détruire la raison et le discernement de l'être humain. C'est la raison pour laquelle la colère est souvent définie comme une folie qui s'empare d'un coup de l'homme et qui risque même d'entraîner la mort soudaine de l'homme. Pour décrire la colère et la fureur selon le point de vue des sages et des savants, le défunt Naraqî a écrit : « Un navire qui se trouve au milieu des tourbillons, des vagues immenses et des vents vifs, est plus proche du salut et du sauvetage, qu'un individu qui est emporté par la colère et qui brûle dans le feu de la fureur. »

Cependant, il faut souligner ici qu'il existe deux types de colère, l'un est blâmable et reprochable, car elle remet l'homme en déséquilibre ; et l'autre est une colère que l'homme peut maîtriser et contrôler. Il s'agit, en fait, de la colère pour obtenir la satisfaction du Seigneur ou pour défendre le juste face à l'injuste. Il est évident que ce deuxième type de colère n'est pas blâmable, mais qu'il est recommandé aux croyants. A ce propos, le vénéré Imam Ali, Emir des

croyants (as) a dit : « Le Messenger de Dieu ne se mettait jamais en colère pour les choses de ce bas monde. Mais lorsqu'il se mettait en colère pour défendre le juste, il était prêt à faire tout ce qui était nécessaire jusqu'à ce que la justice soit établie. »

De nombreux récits et de hadiths ont été relatés pour bannir la colère blâmable, et dans tous ces récits et hadiths l'accent a été mis sur le fait que la colère blâmable détruit la foi en Dieu, comme du vinaigre qui détruit le miel.

A ce propos, le vénéré Imam Sadeq (as) a dit : La colère détruit le cœur d'un homme sage. Celui qui n'arrive pas à contrôler et à maîtriser sa colère ne peut plus maîtriser sa raison non plus. »

Par conséquent, ces hadiths et récits nous apprennent que pour pouvoir mériter la présence au banquet divin pendant le mois béni de ramadan, nous devons tous essayer de bien contrôler et maîtriser nos yeux, nos oreilles, nos langues, mais aussi notre colère. Dans un hadith du vénéré Imam Sadeq (as) concernant les vertus du mois béni de ramadan, il est dit : « A celui qui arrive à maîtriser sa colère pendant le mois de ramadan, Dieu promet de l'épargner au jour de la résurrection Sa colère et Sa fureur. »

5- L'abstention des illicites :

L'origine de la plupart des malheurs des humains se trouve dans l'absence dans leur cœur de la piété et de la peur de Dieu qui les jugera au jour de la résurrection. C'est à cause de cela que les humains risquent tout le temps de tomber dans le piège que leur étendent les péchés, surtout la pratique de ce que Dieu leur a rendu illicite. Il faut souligner qu'aujourd'hui rares sont les gens qui ne connaissent pas vraiment les choses dont Dieu leur a rendu illicite la pratique, à l'exception bien sûr des gens qui les ignorent, mais leur nombre est très réduit. En réalité, la majorité des gens connaissent de nos jours les illicites et les conséquences très mauvaises que leur pratique peut avoir sur leur vie.

Aucun élément ne peut mieux que la piété, empêcher les êtres humains de pratiquer ce que Dieu le Très-haut leur a rendu illicite. Au mois béni de ramadan et au banquet divin de ce mois béni, plus le jeûneur respecte la piété, plus il peut s'éloigner de la pratique des illicites. Lors d'un dialogue que le vénéré Imam Sadeq (as) a eu avec Mofazzal ibn Omar, il a insisté sur ce

fait et lui a dit : « Les actes peu nombreux effectués avec piété valent mieux que les actes nombreux effectués sans piété. » Mofazzal ibn Omar a demandé : « Est-ce possible qu'un homme fasse beaucoup d'actes pieux sans avoir un vrai sentiment de piété ? » Le vénéré Imam Sadeq (as) lui a répondu : Oui. C'est le cas, par exemple, de quelqu'un qui nourrit ses voisins nécessiteux, qui leur fait de bien, qui les invite chez lui, mais qui n'hésite pas traverser non plus la porte que les illicites ouvrent devant lui. Cela veut dire que les actes précédents avaient été réalisés sans que l'auteur ait vraiment un sentiment de piété. Par contre, celui qui n'a fait que peu d'actes pieux, mais qui s'abstient de franchir la porte que lui ouvrent les illicites, est un vrai pieux. »

Le mois béni de ramadan est le mois pendant lequel Dieu demande à Ses serviteurs de se rapprocher de Lui avec des yeux et des cœurs plus purs. Pendant ce mois plein de bénédiction et de clémence, les croyants et les jeûneurs doivent donc s'éloigner des illicites et éviter leur pratique.

A ce propos, il convient ici de citer un hadith qu'Abou Saïd Khadri a relaté du vénéré Messager de Dieu (saws) : « Au croyant qui vit le mois de ramadan, qui observe le jeûne tous les jours, qui évite que les autres aient de la peine de ce qu'il fait, qui tourne son regard de la vue des personnes qui ne lui sont pas intimes, et qui s'abstient de ce que le Seigneur lui a rendu illicite, Dieu promet l'entrée dans le paradis céleste. »

En ce mois béni de ramadan, nous invoquons donc Dieu pour que tous les croyants puissent profiter pleinement des bienfaits spirituels de ce mois béni